



Disparition de pièces à conviction (T.G) ?

Par vivi2501

Bonjour

J'ai un ami qui a déposé en 2019, au T.J, une plainte et un D.V.D contenant des photos (ecchymoses sur le visage) et un enregistrement mettant en cause un locataire qui l'a frappé avec sa béquille, dans le hall, de son immeuble...

Il a reçu un courrier du T.J, cette semaine, l'informant que sa plainte a été classée sans suite. Je trouve cela surprenant que le procureur de la république n'ait pas donné suite. Le D.V.D a peut-être été égaré ou mis à la corbeille ? Par qui ? Que faire ? merci d'avance

Par Henriri

Hello !

Il en arrive bien des choses à vos divers entourages Vivi... et dans cette histoire la première pensée que vous avez à propos du classement sans suite d'un plainte c'est évidemment la disparition de pièces à conviction... encore une manifestation du grand complot mondial ?

Dites plutôt à votre ami de venir exposer son cas lui-même notamment en disant quel est le motif précisé dans l'avis de classement sans suite qu'il a reçu. Sinon il peut aussi tout simplement chercher "recours en cas de plainte classée sans suite" sur internet...

A+

Par vivi2501

je ne parlerai pas de complot mondial mais plutôt de complot local !! Les pièces à conviction sont passées entre les mains d'une adjointe administrative du T.J qui n'a pas souhaité que le procureur de la république regarde les photos et écoute l'enregistrement audio. Elle a du faire ce choix pour protéger la personne incriminée qu'elle connaît

Par Henriri

(suite)

Dites plutôt à votre ami de venir exposer son cas lui-même notamment en disant quel est le motif précisé dans l'avis de classement sans suite qu'il a reçu. Sinon il peut aussi tout simplement chercher "recours en cas de plainte classée sans suite" sur internet...

A+

Par vivi2501

merci pour lui

Par yapasdequoi

Et voilà encore un membre supplémentaire au groupe des "tous pourris/ tous corrompus"...

Par yapasdequoi

Il serait utile de se poser la question des preuves recevables ou non recevables.
Une photo ou une vidéo sans certificat d'un médecin légiste => poubelle !

Par vivi2501

un cas ne fait pas une généralité en ce qui concerne les fonctionnaires, heureusement. à bon entendeur salute